

La Convention de **Faro** : **aller de l'avant** avec le patrimoine





Table des matières

AVANT-PROPOS	5
LA CONVENTION-CADRE SUR LA VALEUR DU PATRIMOINE CULTUREL POUR LA SOCIÉTÉ (CONVENTION DE FARO)	6
LES PRINCIPES DE LA CONVENTION DE FARO	8
LE PLAN D'ACTION DE LA CONVENTION DE FARO	12
THÈMES D'ACTUALITÉ ET APPLICATION DES PRINCIPES DE FARO	14
LA CONVENTION DE FARO : UNE APPROCHE QUI SE DIFFUSE ...	20

Les vues exprimées dans cet ouvrage sont de la responsabilité de (des) l'auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement la ligne officielle du Conseil de l'Europe.

Toute demande de reproduction ou de traduction de tout ou d'une partie de ce document doit être adressée à la Direction de la communication (F-67075 Strasbourg ou publishing@coe.int).
Toute autre correspondance relative à ce document doit être adressée à la Direction Générale de Démocratie du Conseil de l'Europe ou faro.convention@coe.int.

Conception et mise en page de la couverture:
Département de production des documents et publications (SPDP), Conseil de l'Europe

Photos: Conseil de l'Europe, membres de la communauté de FARO et Shutterstock.

© Conseil de l'Europe, avril 2020
Imprimé dans les ateliers du Conseil de l'Europe



AVANT-PROPOS

Cela fait 50 ans que le Conseil de l'Europe élabore des instruments destinés à protéger et promouvoir le patrimoine culturel de l'Europe. L'un de ces instruments, la Convention de Faro sur la valeur du patrimoine culturel pour la société, revêt une importance particulière et garde toute son actualité.

La Convention de Faro complète et consolide les précédents instruments du Conseil de l'Europe consacrés à la protection des richesses architecturales et archéologiques des États membres. Elle met en avant les importants aspects du patrimoine liés aux droits de l'homme et à la démocratie et préconise d'adopter une conception plus large du patrimoine et du rapport que les communautés et la société entretiennent avec lui.

La Convention nous encourage à reconnaître que l'importance des objets et des lieux en eux-mêmes n'est pas ce qui est important en ce qui concerne le patrimoine culturel. En fait, ils sont importants du fait de ce que la population y associe, les valeurs qu'ils représentent pour les gens et la manière dont ces valeurs peuvent être comprises et transmises à d'autres.

Cette définition élargie du patrimoine crée aussi de nouveaux moyens de garantir sa résilience et sa durabilité, étant désormais admis que ceci n'est pas uniquement une action descendante pilotée par l'Etat, mais qu'elle requiert une approche ascendante citoyenne, permettant ainsi à des communautés patrimoniales de participer à la gestion de biens culturels communs.

Cela implique un renforcement des pouvoirs des citoyens et la société civile partageant l'initiative avec les gouvernements et les autorités locales en matière de protection et de transmission du patrimoine culturel, parfois au-delà des frontières, et toujours au profit des générations futures. Les plateformes qu'ils établissent et les projets qu'ils lancent sont un moyen naturel de promouvoir un patrimoine commun.



Cette action est durable car elle a pour moteur la passion et la conviction de citoyens motivés, en créant également une durabilité économique.

Les communautés patrimoniales jouent de plus en plus un rôle clé dans la vie culturelle. Si l'État est important à l'heure d'établir des cadres et des politiques, la gestion des sites du patrimoine culturel n'est pas uniquement l'affaire des autorités nationales, régionales et locales. L'esprit d'initiative des habitants, des organisations et des petites et moyennes entreprises est également fondamental pour maintenir des communautés à flot un peu partout en Europe, grâce à une conservation adéquate et à un usage judicieux de leur patrimoine culturel. Le patrimoine ne concerne pas uniquement notre passé, mais aussi notre présent et notre avenir.

La Convention de Faro témoigne d'une évolution dans notre manière de concevoir le rôle du patrimoine culturel en Europe. Cette évolution se poursuit et le Conseil de l'Europe est fier d'y contribuer.

Marija Pejčinović Burić

Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe

LA CONVENTION-CADRE SUR LA VALEUR DU PATRIMOINE CULTUREL POUR LA SOCIÉTÉ (CONVENTION DE FARO)

LA CONVENTION DE FARO est une convention consacrée au patrimoine culturel unique en son genre puisqu'elle met en exergue la valeur et le potentiel du patrimoine en tant que ressource de développement durable et de qualité de la vie dans une société en constante évolution.

C'est l'une des manières dont le Conseil de l'Europe aide ses États membres à relever les défis sociétaux, individuellement ou collectivement.

- ▶ À partir de début 2020, **19 États membres** avaient ratifié la Convention : *l'Arménie, l'Autriche, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, la Finlande, la Géorgie, la Hongrie, la Lettonie, le Luxembourg, la République de Moldova, le Monténégro, la Macédoine du Nord, la Norvège, le Portugal, la Serbie, la République slovaque, la Slovénie, la Suisse et l'Ukraine.*
- ▶ De plus, **6 États membres** ont signé la Convention : *l'Albanie, la Belgique, la Bulgarie, l'Italie, Saint-Marin et l'Espagne.*

La Convention de Faro s'intéresse aux aspects du patrimoine liés aux droits de l'homme et à la démocratie. Elle vise à promouvoir une conception plus large du patrimoine et de ses relations avec les communautés et la société, et encourage les citoyens à reconnaître l'importance des objets et des sites patrimoniaux à travers les significations et les valeurs que ces éléments ont pour eux.

En bref

La Convention de Faro propose un cadre permettant d'associer la société civile aux processus décisionnels et de gestion concernant le patrimoine culturel en tant qu'environnement où différentes parties prenantes agissent et évoluent.

Date et lieu

La Convention de Faro a été adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 13 octobre 2005 et a été ouverte à la signature des États membres à Faro (Portugal) le 27 octobre de la même année. Elle est entrée en vigueur le 1er juin 2011.

Raison d'être

La participation des citoyens est devenue une obligation éthique et une nécessité politique. Elle revitalise la société, renforce la démocratie et favorise la coexistence pour une meilleure qualité de vie.

« Il me semble essentiel que les États signent la Convention de Faro, car c'est un moyen de reconnaître la nécessité d'une participation des citoyens aux politiques publiques. »

*Prosper Wanner,
communauté de Faro, Venise, Italie*

« Il est important que les gouvernements signent la Convention de Faro pour rester en phase avec l'évolution de la société. »

*Ana Schoebel,
Institut espagnol du patrimoine
culturel, Madrid, Espagne*

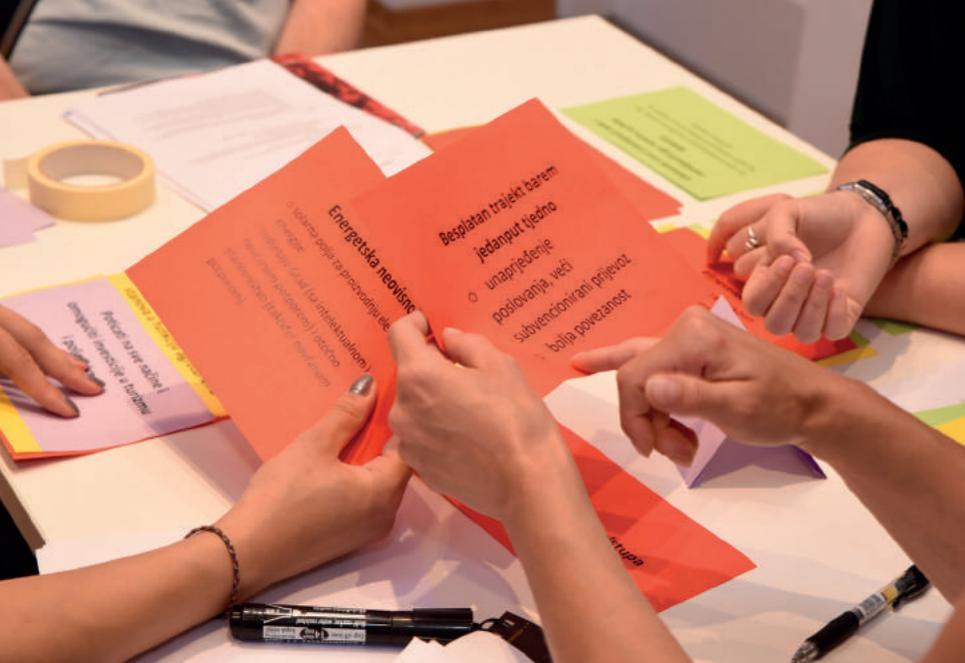
« Signer la Convention permet de la faire mieux connaître et d'augmenter son impact sur la société. »

*Caroline Fernolend,
communauté de Faro, Viscri, Roumanie*

TROIS GRANDES ÉTAPES POUR LES AUTORITÉS NATIONALES

- ▶ **Signature** : manifestation officielle d'un intérêt à l'égard de la Convention et de ses principes.
- ▶ **Ratification** : engagement juridique à respecter les principes de la Convention et à modifier au besoin la législation en vigueur.
- ▶ **Mise en œuvre** : adoption de mesures concrètes conformes aux principes de la Convention et choix des méthodes effectives de mise en œuvre.





LES PRINCIPES DE LA CONVENTION DE FARO

Encourager la participation démocratique et la responsabilité sociale

La Convention de Faro crée un espace de discussion et de débat, qui doit permettre de recenser des valeurs et des priorités communes autour du patrimoine et de promouvoir des initiatives liées au patrimoine culturel.

Pour ce faire, il est indispensable de collaborer avec les organisations bénévoles ou les structures non gouvernementales et de donner aux jeunes des possibilités de participer, au moyen de l'éducation et de la recherche (articles 11, 12 et 13 de la Convention).

« La Convention de Faro crée un cadre de coopération. Aujourd'hui, la société civile et les institutions n'ont pas le choix: elles doivent travailler ensemble et passer à l'action. »

*Julie de Muer,
communauté de Faro, Marseille, France*

« La Convention de Faro a rétabli la confiance et permis de créer un nouveau cadre de coopération entre les institutions publiques, les élus et les citoyens. »

*Prosper Wanner,
communauté de Faro, Venise, Italie*

Améliorer le cadre de vie et la qualité de vie

La Convention préconise d'adopter une approche intégrée, qui combine des initiatives concernant l'identité culturelle, le paysage naturel et les écosystèmes biologiques.

Les Parties à la Convention doivent s'employer à renforcer le sentiment d'appartenance, en favorisant le sentiment de responsabilité partagée envers l'espace de vie commun (article 8).

« Grâce à la Convention de Faro, nous tirons parti du patrimoine existant pour améliorer la qualité de vie des membres de notre communauté. »

*Caroline Fernolend,
communauté de Faro, Viscri, Roumanie*

« La Convention de Faro est très utile pour redynamiser et repeupler notre village. Elle nous aide à utiliser notre riche patrimoine pour attirer de nouveaux habitants et des touristes. Nous entamons une nouvelle vie dans ces lieux chargés d'histoire. »

Alessio di Giulio, Fontecchio, Italie



Gérer la diversité culturelle et favoriser la compréhension mutuelle

Les pouvoirs publics et les organisations de la société civile sont encouragés à mener des politiques du patrimoine culturel qui facilitent la coexistence de plusieurs communautés.

Le patrimoine est une ressource qui permet de concilier des perspectives différentes, en favorisant la confiance, la compréhension mutuelle et la coopération, afin de contribuer au développement local et de prévenir d'éventuels conflits (article 7).

« La Convention de Faro représente la découverte d'une nouvelle dynamique et m'a permis de connaître le ressenti du terrain. Elle m'a montré combien les gens pouvaient être créatifs et dynamiques, et comment ils percevaient leur patrimoine. Et quand j'ai vu des personnes travailler dans l'esprit de Faro, cela m'a convaincue. J'ai su que c'était la meilleure façon d'avancer. »

*Ana Schoebel,
Institut espagnol du patrimoine
culturel, Madrid, Espagne*

« Je vis dans les quartiers nord de Marseille, qui se caractérisent par une grande diversité culturelle... La Convention de Faro est au départ marcher avec mes voisins et fabriquer une histoire collective tout simplement comme ça, dans une grande conversation. »

*Julie de Muer,
communauté de Faro, Marseille, France*



« La Convention de Faro m'a ouvert les yeux et m'a fait réaliser que des éléments auxquels je n'avais jamais prêté attention faisaient aussi partie du patrimoine. Le patrimoine peut être une véritable ressource pour le développement des zones rurales. En ce sens, la Convention de Faro nous a rapprochés d'acteurs avec lesquels nous ne collaborions pas précédemment. »

Ugo Toić, île de Cres, Croatie

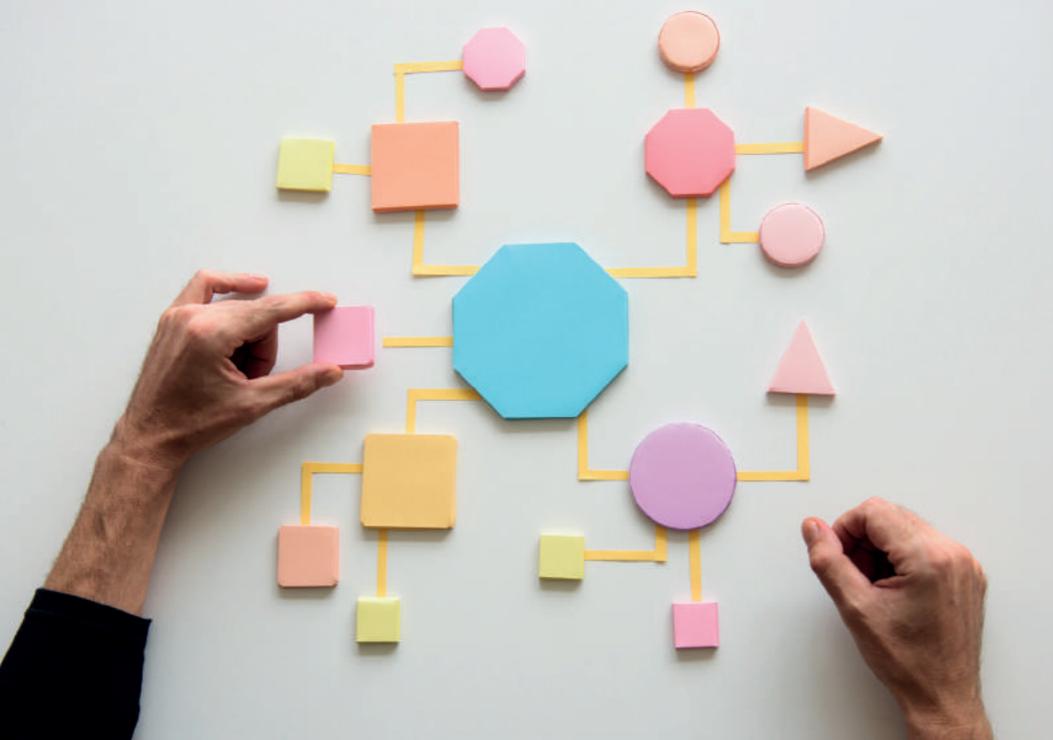
« Nous pouvons et devons utiliser la culture et la diversité culturelle dans notre vie quotidienne pour régler les problèmes consécutifs à un conflit et les problèmes multiculturels et sociaux. »

*Nicos Nicolaidis,
ex-président de la sous-commission de la culture,
de la diversité et du patrimoine, Assemblée
parlementaire du Conseil de l'Europe*

Renforcer la cohésion sociale

Les acteurs publics et privés devraient s'employer à faire mieux connaître le potentiel économique du patrimoine culturel en mettant en place des pratiques destinées à garantir la protection et la gestion responsable de ce patrimoine, sur la base des principes de durabilité, d'efficacité et de cohésion sociale (articles 8, 9 et 10).





LE PLAN D'ACTION DE LA CONVENTION DE FARO

LE PLAN D'ACTION DE LA CONVENTION DE FARO vise à traduire dans les faits les principes de la Convention de Faro. Il a pour but d'illustrer la richesse et le caractère novateur de la Convention et de donner des possibilités de l'interpréter en rapport avec les défis auxquels doit faire face la société d'aujourd'hui.

Le Plan d'action de Faro poursuit les objectifs suivants :

- ▶ donner aux États membres accès à des connaissances et à une expertise de terrain leur permettant de mieux comprendre le potentiel de la Convention et de l'exploiter pleinement;
- ▶ aider le Conseil de l'Europe à mettre en avant et à étudier des questions spécifiques correspondant aux priorités politiques de l'Organisation;
- ▶ proposer une plate-forme d'analyse permettant de recommander de nouvelles actions à mener en ligne avec les principes de la Convention;
- ▶ encourager les États membres à signer et ratifier la Convention.

Pour atteindre ces objectifs, le Plan d'action de Faro définit les lignes d'action suivantes :



Promotion

Divers « événements de la Convention de Faro » se déroulent aux niveaux local, national et international :

- ▶ des présentations de bonnes pratiques et des échanges inspirants au plus haut niveau politique comme au niveau local afin d'expliquer l'esprit de la Convention de Faro;
- ▶ des réunions sont organisées à l'invitation d'un État membre pour présenter la Convention et réfléchir à la manière dont elle peut être mise en œuvre par différents acteurs;
- ▶ des ateliers, qui prennent la forme de laboratoires et sont consacrés à des aspects spécifiques de la Convention, visent à présenter et analyser les principes et critères de la Convention de Faro et à susciter la réflexion.



Réseautage

Sous l'impulsion du Plan d'action, la Convention de Faro a inspiré plusieurs initiatives qui visent, grâce à la participation active des citoyens, à relever les défis liés à la préservation du patrimoine culturel commun.

Le Réseau de la Convention de Faro permet une interprétation évolutive des dispositions de la Convention et constitue une plate-forme d'échange d'expériences sur les différentes méthodes de mise en œuvre.



Outils

Le Réseau de la Convention de Faro s'inspire de ses bonnes pratiques pour concevoir des outils efficaces et suscite un dialogue dynamique entre les facilitateurs et les acteurs du patrimoine.

Grâce à un processus continu associant action et réflexion, la Convention reste dynamique en redéfinissant régulièrement les actions suggérées, ce qui permet de mieux comprendre comment mettre en œuvre la Convention aux niveaux local, national et international.



Activités de recherche

La Convention de Faro est ouverte à l'interprétation car ses principes et critères ont besoin d'être révisés périodiquement.

En conséquence, sa mise en œuvre doit être souple et créative en proposant de nouvelles initiatives montrant comment le patrimoine peut contribuer à relever les défis sociétaux.



Coups de projecteur

Des activités spécifiques axées sur le patrimoine et correspondant aux priorités politiques de l'Organisation sont recensées et étudiées, l'accent étant mis sur le rôle du patrimoine dans le traitement des questions sociétales. Le but de ce processus est de formuler des recommandations pour promouvoir des mesures patrimoniales ciblées dans les États membres.

THÈMES D'ACTUALITÉ ET APPLICATION DES PRINCIPES DE FARO

Inclusion

Avec l'aide du **MIHAI EMINESCU TRUST**, le projet de «village complet» (Whole Village Project) est né comme une initiative visant à préserver le patrimoine saxon dans le village interculturel de Viscri (Roumanie).

L'idée est de faire du patrimoine local une ressource pour tous les membres de la communauté (roms, roumains, hongrois et saxons), leur permettant d'en faire le meilleur usage à travers le tourisme, l'agriculture et l'artisanat, avec comme but de surmonter d'éventuelles difficultés d'intégration.



Village de Viscri, ©The Whole Village Project



Balades patrimoniales, Marseille, ©Filip Vlatkovic

HÔTEL DU NORD est un projet constitué d'un ensemble d'initiatives à petite échelle qui donnent aux acteurs locaux des possibilités de travailler ensemble pour lutter contre les mauvaises conditions de vie, la discrimination et la pauvreté qui affectent certains quartiers de Marseille (France).

Cela passe par la restauration et la mise en valeur du patrimoine des différents quartiers de Marseille, qui contribuent également à améliorer le cadre de vie de la population. Afin de renforcer l'hospitalité de la ville, des balades patrimoniales sont organisées par des habitants qui accueillent également des invités chez eux pour partager leur vie quotidienne et le patrimoine très particulier de leurs quartiers.



Mutations sociales en milieu urbain

L'ASSOCIATION FARO VENEZIA s'emploie à rendre Venise (Italie) plus attrayante pour les Vénitiens et à sortir de la monoculture du tourisme qui a progressivement vidé la ville de ses habitants.

À cette fin, des associations locales (actives dans les domaines de la recherche, de la culture et de l'art) mettent en œuvre différentes formes de démocratie participative pour combler l'apparent fossé entre citoyens et décideurs.

Dans le but de renforcer l'attractivité de la ville au-delà du tourisme de masse, l'initiative vise à promouvoir l'artisanat traditionnel local et la transformation de sites patrimoniaux (tels que l'ancien chantier naval, l'Arsenal de la Sérénissime) en des lieux utiles pour l'ensemble de la citoyenneté.



Patios de Cordoue, ©PAX Patios de la Axerquía



Ville de Venise, ©Shutterstock

PAX PATIOS DE LA AXERQUÍA s'attaque au développement excessif du tourisme à Cordoue (Espagne), sous l'effet duquel les habitats traditionnels (patios) sont laissés à l'abandon et transformés en biens touristiques.

L'initiative a pour objectif de lutter contre la gentrification du riche patrimoine des patios, qui présentent un intérêt dépassant largement les seuls aspects architecturaux et matériels.

Concrètement, il s'agit de rénover des maisons à patio abandonnées et de rétablir la valeur environnementale de la ville, en utilisant la méthode de cogestion à plusieurs niveaux entre les pouvoirs publics et la société civile, et en favorisant l'utilisation collective des patios.



Participation et responsabilité sociale

Le **PROJET D'ALMAŠKI KRAJ** dans la ville de Novi Sad (Serbie), utilise le patrimoine pour favoriser la coopération civique, dans le but de relever plusieurs défis sociétaux.

Il vise à attirer l'attention sur le riche patrimoine culturel du quartier d'Almaški Kraj, à faire participer activement les habitants à sa préservation, et à tirer parti de ces atouts pour développer la ville.

De plus, Novi Sad, en tant que capitale européenne de la culture en 2021, cherche à s'appuyer sur l'utilisation durable du patrimoine pour traiter les questions liées aux migrations, aux conséquences du conflit et à la réconciliation, au chômage des jeunes, à la discrimination contre les Roms et aux inégalités entre les femmes et les hommes.

 ALMAŠANI



Peinture de vieilles chaises, Novi Sad, ©Almašani



Centocelle co-district du patrimoine, ©Comunità Parco Pubblico Centocelle

Le parc archéologique de Centocelle à Rome (Italie), a été ouvert au public en 2006, après la mise au jour de nombreux vestiges. Bien que confronté à des occupations illicites qui perdurent en partie, le parc commence à attirer l'attention du public suite à l'intense travail de la communauté locale, qui s'est attachée à augmenter son capital social.

LA COMMUNAUTÉ DE FARO CENTOCELLE est constituée par le partenariat social Co-Rome, qui promeut des activités (balades patrimoniales, journées de collaboration civique, services collaboratifs, campagnes numériques, parcours patrimoniaux à vélo) depuis 2015 afin d'encourager la valorisation et la réutilisation du patrimoine culturel et archéologique en tant qu'outil de stimulation du développement durable inclusif basé sur le patrimoine au niveau du quartier et du district.

La principale méthode utilisée dans ce projet est la co-gouvernance, qui permet aux habitants du quartier de participer activement à l'utilisation collective et à l'amélioration du parc.



Tourisme durable

LES OISEAUX DE PASSAGE (France) est une plate-forme qui propose une autre manière de voyager. Elle met à disposition une boîte à outils commune permettant de promouvoir et de commercialiser des offres d'hébergements, d'activités et de productions, pour faciliter la mise en relation, la transmission de connaissances et la découverte de nouveaux territoires et d'éléments du patrimoine.

De plus, Les oiseaux de passage réaffirme l'importance d'apprendre à connaître une destination telle que présentée par les habitants du lieu à travers les valeurs d'hospitalité, de coopération et d'humanité.

La plate-forme privilégie l'échange et la rencontre entre la population locale et les voyageurs, sans intrusion publicitaire ni profilage.



©Shutterstock



À Ecomuseo del Sale e del Mare, ©Ecomuseo del Sale e del Mare

L'**ÉCOMUSÉE DU SEL ET DE LA MER**, (Ecomuseo del Sale e del Mare) de Cervia (Italie) est une initiative destinée à préserver et mettre en valeur le paysage naturel et urbain de ce site, ainsi que la culture et la mémoire locales. C'est une occasion pour les visiteurs et les habitants d'apprendre à connaître un territoire en constante évolution, un musée qui englobe la ville entière et est aussi un moyen de contribuer à la protection du site et au développement futur de la communauté.

Dans le cadre du projet sont proposées des balades patrimoniales, qui visent à faire expérimenter ce que c'est vraiment que de vivre dans ce lieu, ainsi qu'à montrer quel rapport les habitants entretiennent avec leur patrimoine culturel.



Connaissance du patrimoine

Le programme culturel **EMILIANENSIS** permet de découvrir les monastères de La Rioja (Espagne) et est conçu plus particulièrement pour les familles, les groupes et les scolaires. Il s'articule autour d'activités pédagogiques et de loisir abordant l'histoire, l'art et la vie dans ces monastères.

Le programme vise à favoriser la transmission du patrimoine culturel et naturel de manière créative et dynamique, afin d'amener les visiteurs (notamment les plus jeunes) à apprécier le patrimoine local et à participer à sa conservation.



Aux monastères de La Rioja, ©Emilianensis



Initiative BrotZeit, ©Brotzeit

BROTZEIT met l'accent sur la durabilité culturelle et les nombreuses pratiques agricoles et manuelles liées à la culture et au traitement des céréales et à la fabrication du pain traditionnel de la vallée de Lesachtal, en Autriche.

Ceci se fait par le biais de la transmission de connaissances et de traditions vivantes, les rencontres intergénérationnelles et les interactions avec le patrimoine culturel local, ainsi que les expériences d'apprentissage individuelles et collectives.



Restauration et revitalisation

CASA & BOTTEGA : À la suite du tremblement de terre de 2009, qui avait gravement endommagé le village de Fontecchio (Italie) et sa petite communauté, les autorités locales, en concertation avec des associations issues de la société civile et des facilitateurs, ont adopté un plan axé sur l'éducation civique et la participation des citoyens pour restaurer le village.

L'objectif de l'initiative est de diffuser des connaissances sur l'utilisation du patrimoine culturel et du paysage en vue du développement économique, du repeuplement et de la cohésion sociale.

Dans le cadre de ce projet, des bâtiments endommagés deviennent des espaces où se vivent des expériences sociales, telles que des ateliers sur l'artisanat ou l'agriculture locale.



Village de Fontecchio, ©Casa & Bottega



Opéra de communauté de Sanciai 2019, © ŽŠb

La participation des citoyens au patrimoine culturel régit les activités de l'association communautaire Šanciai à Kaunas (Lituanie). Son initiative **«CHAMP DE CHOUX»** favorise la participation locale à la gouvernance et à la revitalisation d'un site historique abandonné (une parcelle de terrain public abritant trois structures en briques voûtées du XIXe siècle au sein d'une ancienne caserne militaire), dans le but de se réapproprier son identité culturelle.

Pour ce faire, des activités artistiques communautaires sont organisées sur le site afin de sensibiliser la population et de contrer une urbanisation excessive de la zone occasionnée par un nouveau projet routier, ce qui menacerait le travail accompli qui a reçu en 2019 le prix Genius Loci du ministère lituanien de l'environnement pour la «meilleure œuvre de design urbain».





Festival des arts Vilanova d'Alcolea, ©Patrimoni project

LA CONVENTION DE FARO: UNE APPROCHE QUI SE DIFFUSE ...

Afin de créer des synergies qui favorisent la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel, ainsi qu'une plus large participation des autorités nationales et de la société civile à ces activités, le Conseil de l'Europe met en œuvre toute une série de projets, auxquels il associe activement différentes parties prenantes.

Dans ce cadre, le Conseil de l'Europe et la **Commission européenne** ont décidé de promouvoir les principes de la Convention de Faro au moyen d'un **projet conjoint, la voie de Faro : Participation accrue dans le patrimoine culturel**, encourageant un rôle accru de la société civile dans la gouvernance du patrimoine.

LE PROJET CONJOINT S'ARTICULE AUTOUR DE TROIS OBJECTIFS MAJEURS

- ▶ **A** s'assurer de l'engagement de toutes les parties prenantes, notamment des autorités nationales, en faveur des principes de la Convention de Faro ;
- ▶ **B** présenter des exemples concrets de mise en œuvre de ces principes aux niveaux national, régional et local ;
- ▶ **C** établir une coopération à long terme avec les parties prenantes pour mettre en pratique les principes de Faro.

CES OBJECTIFS PEUVENT ÊTRE ATTEINTS AU MOYEN DE TROIS GRANDES LIGNES D'ACTION

- ▶ **1.** Augmenter le nombre de signatures et de ratifications de la Convention de Faro en organisant des séminaires, des ateliers et des conférences destinés à faire mieux connaître les principes de la Convention, leurs implications et la valeur ajoutée qu'ils apportent aux États membres en matière de gestion du patrimoine culturel.
- ▶ **2.** Promouvoir la mise en œuvre des principes de la Convention de Faro en encourageant les parties prenantes à mener des actions concrètes inspirées des bonnes pratiques existantes et de leurs résultats.
- ▶ **3.** Créer un réseau paneuropéen dynamique constitué d'acteurs du patrimoine culturel, qui s'appuiera sur le Réseau de la Convention de Faro et continuera à soutenir les actions liées à Faro par l'échange de connaissances et d'expériences.

« La Convention nous permet de montrer que le patrimoine est partout autour de nous et qu'il n'est pas réservé à une élite. Je pense que la Convention va changer la manière d'aborder le patrimoine ... mais ce qui importe, c'est la société. »

*Alfредas Jomantas,
Département du patrimoine culturel,
ministère de la Culture, Lituanie*

« La Convention de Faro donne la capacité d'agir aux communautés locales ... Elle offre des moyens et une plate-forme à des groupes de notre société, qui jusqu'ici n'avaient pas voix au chapitre, pour être visibles, en leur donnant cette place dont nous avons tous besoin et que nous méritons tous. »

*Amund Sinding-Larsen,
ICOMOS, Patrimoine culturel et
Droits de l'Homme, Norvège*



La Convention de Faro : le patrimoine culturel, voie d'avenir

<https://www.coe.int/faro-action-plan>
faro.convention@coe.int

www.coe.int

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il comprend 47 États membres, dont l'ensemble des membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE